



FRIBOURG-GOTTÉRON

CONCEPT COVID-19
- Saison 2021/2022 -



Table des matières

1. Généralités
2. Buts
3. Bases légales
4. Champs d'application
5. Hygiène et comportement
6. Exploitation et infrastructure
7. Service de sécurité
8. Capacité
9. Communication
10. Sport professionnel
11. Gastronomie
12. Dispositions finales
13. Contact



1. Généralités

Après une saison 2020/2021 qui s'est en grande majorité déroulée à huis clos, le retour des spectateurs dans les stades fait partie du plan de normalisation mis en place par le Conseil fédéral. Le retour à la normalité n'est toutefois pas encore à l'ordre du jour, les grandes manifestations étant jusqu'à nouvel avis soumises à des conditions particulières, principalement au travers de l'utilisation du certificat-Covid pour y accéder.

Ce concept de protection sert d'outil de préparation et de mise en œuvre et doit être continuellement adapté aux réglementations officielles qui pourraient varier au fil du déroulement de la saison 2021/2022. Il est appliqué en complément du concept de la NL/SL et des directives internes établies par le HC Fribourg-Gottéron SA et Gottéron MJ Sàrl.



2. Buts

Les objectifs communs sont les suivants :

- Le retour au déroulement des matchs avec spectateurs
- L'exploitation de l'infrastructure sans restrictions de capacité
- L'exploitation du secteur de la gastronomie sans contraintes spécifiques
- La réduction des risques d'infection
- La prévention de la transmission du virus



3. Bases légales

Les présentes directives et recommandations se basent sur

- Les informations de la Confédération (DFI) destinées aux organisateurs de manifestations, datées du 26 juillet 2021;
- Les directives cantonales édictées par l'autorité compétente;
- Le concept cadre de protection de la National League version 1.2 du 13 septembre 2021
- Le règlement de jeu, section Sport d'élite de la SIHF
- Le règlement pour l'ordre et la sécurité de la SIHF

Ces **directives** doivent obligatoirement être respectées conformément aux bases juridiques ci-dessus.

Les **recommandations** sont des règles qu'il convient de respecter dans l'intérêt des buts recherchés pour autant qu'il n'y ait pas de motifs suffisants pour y déroger.



4. Champ d'application

Les présentes directives et recommandations s'appliquent à tous les matchs à domicile de la 1^{ère} équipe de Fribourg-Gottéron qui sont ouverts au public et rassemblent plus de 1'000 personnes.

Les spectateurs assistent cependant aux matchs de hockey sur glace à leurs propres risques. La Fédération Suisse de Hockey sur Glace SIHF et ses clubs affiliés déclinent toute responsabilité en cas d'infection ou de maladie éventuelles par COVID-19 dans le stade et ses environs.



5. Hygiène et comportement

De manière générale, les règles suivantes sont à observer en tout temps.

La Confédération assouplit les mesures contre le coronavirus

23.06.2021

Ce qui change le 26 juin:



Ouverture des discothèques et des salles de danse



Ouverture des parcs aquatiques



Travail à domicile recommandé et non plus obligatoire



Certificat Covid

Obligatoire dans les discothèques, salles de danse et grandes manifestations
Facultatif dans les plus petites manifestations, établissements culturels et installations de sport et de loisirs, les restaurants



Manifestations



Avec certificat
Pas de restrictions



Sans certificat, avec places assises obligatoires
Max. 1000 personnes



Sans certificat ni places assises
A l'extérieur: max. 500 personnes
A l'intérieur: max. 250 personnes



Obligation de porter un masque



Abolie à l'extérieur



Assouplie sur le lieu de travail (l'employeur décide)



Assouplie dans les écoles professionnelles et du degré secondaire II (les cantons décident)



Restaurants

A l'extérieur: pas de restrictions
A l'intérieur: coordonnées d'une personne par groupe



Sport et culture

A l'extérieur: pas de restrictions
A l'intérieur: coordonnées
Représentations chorales autorisées aussi à l'intérieur

Mesures toujours en vigueur:



Masque obligatoire à l'intérieur: manifestations sans certificat, restaurants, commerces de détail et transports publics



Réunions privées de max. 30 personnes (50 à l'extérieur)



Recommandation: faites-vous vacciner!



A l'intérieur de l'infrastructure, des appareils de distribution de liquide désinfectant sont disposés aux endroits stratégiques suivants:

- Entrées du bâtiment
- Portes d'accès aux restaurants
- Portes d'accès aux zone sanitaires
- Portes d'accès aux couloirs de circulation intérieure

A l'intérieur de l'infrastructure, le personnel en contact avec le public sera tenu de porter le masque de protection faciale.



6. Exploitation et infrastructure

Périmètre extérieur de sécurité et certificat-Covid

Un périmètre de sécurité est mis en place sur l'Agora, cf plan ci-après. Plusieurs couloirs (public, VIP, moins de 16 ans) sont mis en place pour effectuer le contrôle du certificat-Covid et de la pièce d'identité s'y rapportant. Le nombre exact sera défini en fonction de l'affluence attendue.

Jusqu'à l'entrée du périmètre de sécurité, le port du masque est obligatoire.

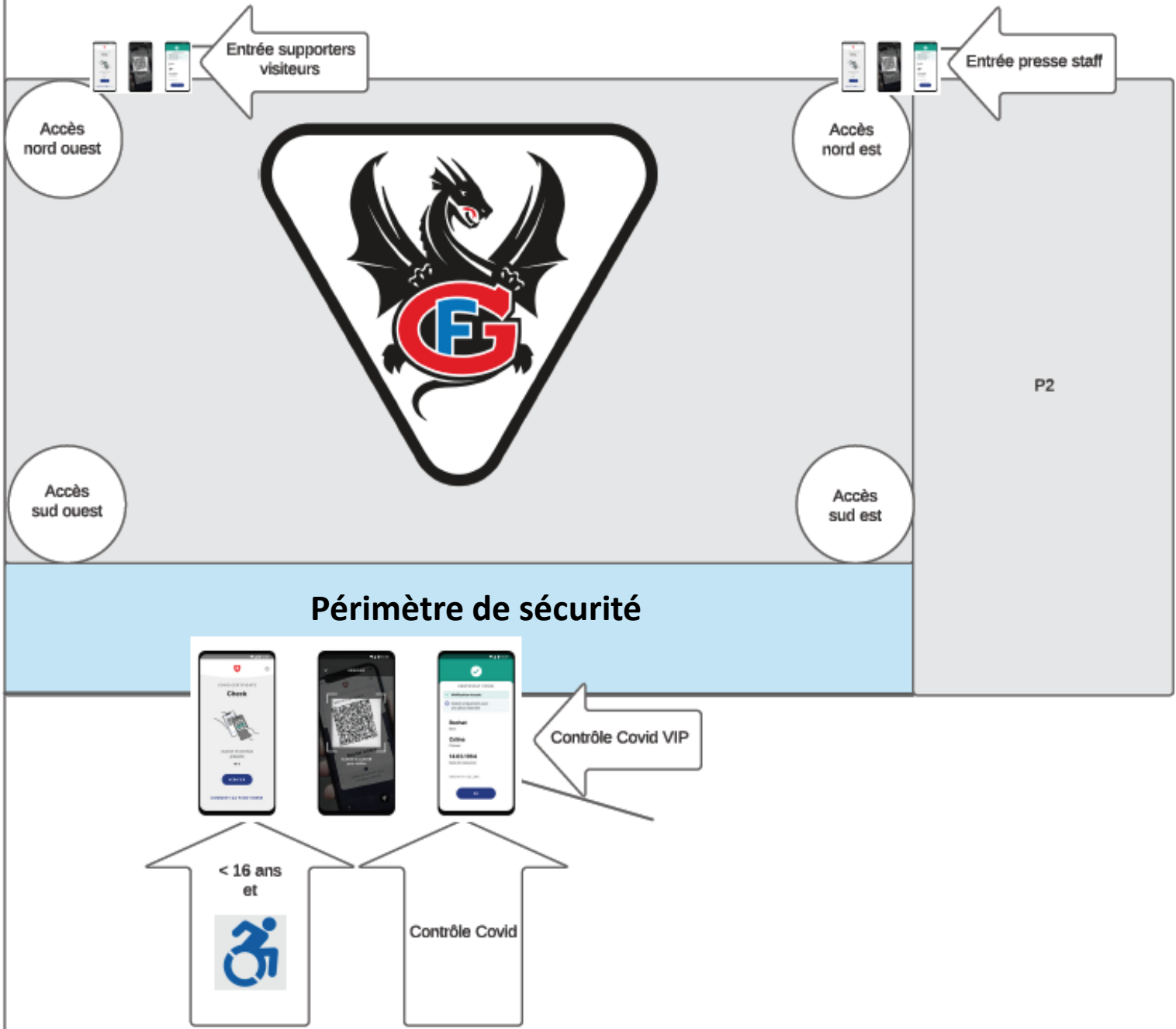
Les moins de 16 ans ne doivent pas présenter de certificat-Covid mais une pièce d'identité sera demandée en cas de doute sur l'âge.

Les spectateurs de l'équipe adverse ainsi que le personnel des médias seront également soumis au contrôle du certificat-Covid aux entrées qui leur sont destinées sur l'Allée du Cimetière.

L'accès sera refusé à toutes personnes ne présentant pas de certificat-Covid, QR-code papier ou électronique ainsi qu'à toute personne présentant des symptômes de contamination au virus. Dans ces cas, le HC Fribourg-Gottéron SA ne remboursera pas les prestations non-fournies.



Route de Morat





Infrastructure

L'infrastructure de manière générale peut être exploitée en pleine capacité et sans restrictions, ni au niveau des places debout, ni au niveau des places pour l'équipe adverse.

De même, les zones exploitées par le département Gastronomie le sont en pleine capacité et sans aucune autre restriction.



Nettoyage – désinfection

On procédera à une désinfection des installations de contrôles d'accès (tourniquets et pistolets) avant chaque match.

Durant les périodes de jeu, il sera procédé aux nettoyages des sanitaires.

Tous les locaux des infrastructures utilisées seront nettoyés après chaque match.

Zones fumeurs

L'accès aux zones fumeurs est autorisé sans aucune contrainte.



7. Service de sécurité

- Le responsable de la sécurité établit un ordre particulier destiné à la préfecture et servant de complément au dispositif standard. Cet ordre est confidentiel et n'est pas publié.
- Le service veillera à faire appliquer les directives et recommandations avec doigté et diplomatie.
- La tolérance zéro est applicable quant à la présentation du certificat-Covid. Toute personne ne respectant pas cette obligation s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à une interdiction de stade pour trois saisons. Il en va de même pour les personnes qui tenteraient d'une manière ou d'une autre d'abuser le personnel en présentant un faux certificat.



- Les adultes accompagnant des enfants de moins de 16 ans sans document d'identité sont responsables de confirmer l'âge de ces derniers.
- Le périmètre de sécurité extérieur sur l'Agora restera en place en fonction de son occupation mais au moins une heure après la fin du match.
- Le responsable des infrastructures veillera à ce que la lotion désinfectante soit disponible en suffisance aux endroits prévus durant tout le déroulement de la manifestation.



8. Capacité

- La capacité totale de la patinoire peut être exploitée selon l'autorisation préfectorale.
- L'accès à la zone de glace respectivement aux vestiaires des deux équipes est interdit. Exception est faite pour les statisticiens, coaches des équipes et les médias conformément au concept spécifique de la NL/SL.



9. Communication

Affichage

Avant l'entrée du périmètre de sécurité, des affiches grand format informeront les spectateurs sur leur obligation de préparer et présenter leur certificat-Covid et leur pièce d'identité au contrôle prévu à cet effet.

Information

Lors de l'envoi des abonnements, les spectateurs recevront toutes les informations nécessaires, qui seront également sur le site internet du club. Tout changement d'importance ayant une influence sur le dispositif sera communiqué par voie de presse et mis à jour sur le site internet.



10. Sport professionnel

Le Concept interne de protection sanitaire du 01.08.2021 établi sur la base du Concept cadre de protection Covid-19 NL/SL du 09.08.2021 édité par la NL fait partie intégrante du présent concept.

Il sera notamment procédé à une séparation stricte des accès extérieurs et de la surface de glace des deux équipes et des arbitres.

Une zone d'échauffement sera attribuée à l'équipe visiteuse ainsi qu'aux arbitres.

La zone du sport professionnelle respectivement la zone de jeu est totalement séparée de la zone des spectateurs.



11. Gastronomie

A l'intérieur du périmètre de sécurité, le département Gastronomie pourra fonctionner de façon habituelle, sans aucune contrainte.

Le personnel portera en permanence un masque de protection faciale.

Les tables et les chaises seront régulièrement nettoyées/désinfectées.



12. Dispositions finales

Une appréciation des risques sera effectuée régulièrement par les autorités et le concept pourra être modifié en conséquence.

Le responsable Covid-19 est chargé d'informer les autorités sportives et civiles de tout cas de Covid-19 porté à sa connaissance.

Les chefs des différentes catégories de personnel (service, groupe, restaurants) sont responsables de l'application des mesures ordonnées dans leur cercle d'influence et par leur personnel respectif.



13. Contacts

Contact Covid
office@fribourg-gotteron.ch